

QUESTIONS AUX CANDIDATS AU MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL

I-1- L'AVA relais institutionnel entre la municipalité et les administrés.

L'AVA est agréée par arrêté préfectoral depuis plus de 20 ans au titre du Code de l'Urbanisme pour représenter la population auprès de la municipalité dans le processus d'élaboration du POS.

Sur la seule question de l'élaboration du POS, l'AVA a donc en permanence un rôle de relais institutionnel entre la municipalité et les administrés.

Mais les domaines de compétence de l'AVA ne sont pas cantonnés au POS, puisqu'elle a pour vocation la défense de la qualité de la vie : sur toutes les autres questions qui en relèvent, si l'AVA n'a pas un rôle institutionnel légal, elle a un rôle de relais naturel entre les élus et nos concitoyens.

L'AVA n'a pas ménagé ses efforts au cours de ces dernières années pour mettre en œuvre sa vocation de relais.

A plusieurs reprises elle a rappelé ou précisé à la municipalité sortante l'esprit dans lequel elle souhaite le faire, ses méthodes et ses moyens.

Approuvez-vous nos objectifs, nos méthodes et nos moyens ?

Etes-vous disposés à faire avec l'AVA un véritable travail de partenariat à l'égard de l'analyse de l'existant, à l'égard de la conception et de l'étude des projets (1) et à l'égard de l'évaluation des résultats ?

Le domaine de la décision est du domaine exclusif des élus. Ils en sont seuls responsables.

En conséquence, l'AVA, même associée à la préparation des décisions, reste libre de les critiquer : critiques constructives et de bonne foi comme elle s'est toujours efforcée de le faire.

Etes-vous réellement prêts à accepter cette critique, et le cas échéant une opposition, sans considérer qu'elles remettent en cause l'esprit et la pratique du partenariat que nous proposons ?

(1) comme cela a été fait pour l'étude du parti d'urbanisme de Dahouët.

REPONSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

Liste « AGIR et REUSSIR avec Vous »

1.1. Les relations entre PAVA et la Municipalité

Dans le respect des responsabilités des uns et des autres, je serai heureux de poursuivre les relations de partenariat avec PAVA.

En ce qui concerne le POS, il est fondamental, tant sur le plan de la régularité juridique que sur celui de l'organisation du débat démocratique, de respecter scrupuleusement les procédures, les prérogatives et les modes d'organisation prévus par la loi. C'est à ma connaissance, ce qui a été fait et ce qu'il faudra continuer à faire dans le cadre de la nouvelle loi SRU.

Je me réjouis également du **bon résultat de l'étude sur Dahouët** et vous remercie de l'appui que vous avez apporté à la formulation des conclusions.

En tant que Président de la Communauté de Communes, j'ai le plaisir de vous informer que les conclusions de l'étude ont été prises en considération par le Conseil Communautaire comme **contribution à l'élaboration d'un schéma de secteur** dans le cadre de sa compétence *schémas directeurs*. Le Conseil Communautaire a d'ailleurs demandé aux Communes concernées de prendre les mesures appropriées à la mise en œuvre des conclusions de l'étude dans leurs documents d'urbanisme.

Comme le souligne votre lettre, la **même coopération et convergence d'opinion** se sont exprimées sur l'avenir de la pension Notre-Dame. Je saisis cette occasion pour vous confirmer que le projet ne devra pas remettre en question l'existence du bâtiment actuel, ni se traduire par une construction de la partie supérieure du terrain.

Monsieur B. RAMPILLON

Liste « Ensemble – Autrement »

« Agir ensemble pour servir la commune et ses habitants »

En sa qualité de représentant d'éléments de la population, l'AVA a une compétence intéressante pour la municipalité car elle lui fait connaître le point de vue et les propositions d'une partie de la population :

Il est évident que cette association sera entendue et associée aux réflexions concernant les projets d'urbanisme.

L'analyse critique est une vertu démocratique nécessaire au cours du montage des projets.

I-1 bis L'information, la communication.

Il est nécessaire que tous les administrés disposent d'une information complète, objective et commodément accessible, sur toutes les questions qu'ils se posent. Ils pourront alors réagir directement auprès de la Mairie, sans avoir besoin de notre relais.

C'est pourquoi nous demandons que soit créé sur Internet un site Pléneuf-Val-André comportant un volet « citoyen » comme le propose l'article « Un site Internet pour la Mairie de Pléneuf-Val-André » paru dans notre dernier bulletin.

Etes-vous disposés à soutenir la création d'un tel site ?

REPONSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

Je saisis l'occasion de cette introduction pour aborder le sujet de la **communication**. Je suis décidé à poursuivre l'amélioration du **bulletin municipal** – dont vous avez salué les progrès – **tant dans la présentation et dans le contenu que dans la distribution**. Je suis par ailleurs favorable à la création d'un site internet en concertation avec des représentants d'associations. Il faudra profiter de l'expérience d'autres collectivités afin de **réaliser un site qui réponde aux besoins de la population et que l'on sera capable de faire vivre en y consacrant une proportion raisonnable de nos ressources, de notre temps, et de nos moyens**. On a pu constater – notamment au cours de la période électorale – que beaucoup de sites n'avaient pas eu un contenu à la mesure de leurs ambitions et de leurs promesses.

Dans ce domaine comme dans les autres je m'abstiendrai des « effets d'annonce » à visée électorale.

Monsieur B. RAMPILLON

L'utilisation d'Internet, comme outil de communication, me paraît indispensable dans le futur, et nous ne manquerons pas d'associer l'AVA à la conception du site.

I-2 Voies et espaces publics

C'est aujourd'hui le point le plus faible de l'urbanisme à Pléneuf-Val-André : on bâtit à courte vue des POS successifs sur une trame de voies et espaces publics qui datent du début du siècle.

Nous avons fait à maintes reprises des propositions détaillées sur les voies et espaces publics à créer ou à aménager. Mais, sur la question cruciale de la liaison Pléneuf/Le Poirier, nous ne soutenons aujourd'hui aucune solution : nous réclamons avec insistance une étude générale et approfondie.

Un grand projet sur la Villa Notre-Dame comporte la création d'une nouvelle voie avec grands parkings sur les Monts-Colleux constituant un axe fondamental du projet, mais qui débouche à L'Etoile sur un réseau obsolète.

Une nouvelle caserne des pompiers va être bâtie à La Cour. Elle exige d'excellents accès sur les grands axes de circulation .

Il faut intégrer le problème de ces accès au problème général des voies et espaces publics de la commune.

Il est inacceptable de continuer à dire qu'on ne peut rien faire.

A côté du volet « circulation et accès », le problème général des voies et espaces publics comporte un autre volet, celui de la **sécurité des piétons et de la qualité du réseau piétonnier, notamment pour les voitures d'enfant ou d'handicapé. C'est un aspect très important de la qualité de la résidence qui est un élément essentiel de l'attrait de la station et de la qualité de la vie des habitants .**

A court terme, on ne peut résoudre le problème de la largeur des trottoirs que par un plan de circulation comportant des sens uniques.

Mais il faut, dans le même temps , prendre des dispositions à long terme pour **l'élargissement des rues sur la base d'un plan général d'alignement.**

Pourquoi ce plan n'existe-t-il pas ? Nous n'avons jamais reçu de réponse à cette question.

REPONSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

1.2 Voies et espaces publics

Le document que j'ai fait distribuer la semaine dernière met l'accent sur la **nécessité de faciliter les circulations piétonnières par l'élargissement des trottoirs et autres aménagements permettant la mise en sécurité des piétons.** Il est vrai que la généralisation de la mise en oeuvre de ces concepts implique des ressources financières considérables et la mise en cause de certains éléments du **plan de circulation** actuel. J'ai entendu à cet égard les doléances et parfois les réserves exprimées lors des réunions de quartiers auxquelles j'ai été convié. Ce **chantier à long terme** implique certes une concertation avec l'AVA, mais plus généralement une consultation des personnes directement concernées. Je suis prêt à l'entreprendre.

En attendant, il faudra, **en priorité, améliorer la rue de la Cour** dans le double contexte de l'implantation prochaine du Centre de secours et de l'allègement souhaitable de la circulation de transit à Dahouët. S'agissant de la liaison Le Poizier-Dahouët, je n'ai pas d'a priori sauf la **nécessité absolue de respecter l'environnement dans le site privilégié de la Vallée de la Flora et de ménager les deniers du contribuable.**

J'ai pris note également de vos remarques concernant l'obsolescence du réseau d'accès au carrefour de l'Etoile et aux Monts-Colleux dans la perspective de la réalisation de l'équipement touristique prévu à la Villa Notre Dame. Cela dit, il faut être conscient qu'un recalibrage de l'essentiel de notre voirie ne serait probablement pas compatible avec nos ressources financières et que l'élargissement des voies pose le problème de l'aggravation de la vitesse de circulation. Vous savez que **je ne suis pas favorable à tout ce qui risque d'aggraver les problèmes de sécurité par l'accroissement des vitesses.** Vous savez aussi qu'il est économiquement impensable de dimensionner, tant la voirie que les espaces de stationnement, en fonction des besoins de l'extrême pointe. Pour l'extrême pointe, il me paraît cependant possible de mettre à l'étude la possibilité de **desservir différents parkings par des navettes** et de mettre en service, les jours de grandes manifestations, des parkings saisonniers périphériques.

Monsieur B. RAMPILLON

Nous avons dans notre projet ci-joint l'objectif d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans le cadre général d'**aménagement la cité pour toutes les générations.**

Cette étude n'a pas été faite, et nous l'envisageons avant de clore les réflexions sur les projets de travaux. L'AVA y sera naturellement associée.

De grands projets comme celui du cœur de la station, de la zone artisanale n°1, ou encore de Dahouët, comportent inévitablement cet aspect pour la fonctionnalité des systèmes et la sécurité des usagers.

I-3 Densité urbaine et qualité de la vie.

Depuis qu'elle existe, l'AVA n'a cessé d'attirer l'attention sur les risques d'une densification de la population dans un secteur particulièrement sensible de la commune, le secteur compris entre La Rotonde et Piégu, et entre la digue-promenade et les Monts-Colleux.

Le problème qui est posé dans ce secteur se pose ou peut se poser ailleurs, notamment dans de nouveaux lotissements.

Quelle est votre position à cet égard ?

Estimez-vous qu'il faut introduire dans le futur PLU des règles pour s'opposer à un excès de densification (surface des lots – coefficient d'emprise au sol – coefficient d'occupation des sols....etc.) ?

Le problème de la densité urbaine comporte un autre volet : celui de la densité des espaces de parking tels qu'ils existent, autorisés ou tolérés.

C'est au Val-André que le problème se pose avec acuité.

Pour les résidents et les chalands, il faut s'efforcer de satisfaire la demande. Pour tout logement créé, il faut imposer une ou deux places de parking à l'intérieur même des propriétés, et inciter à les utiliser par des limitations adéquates de stationnement dans la rue. Mais beaucoup de logements anciens n'ont pas d'emplacement de parking, et il faut satisfaire aux besoins des chalands.

Le Val-André jouit d'une très belle plage qui attire de très nombreuses personnes durant la saison ; il y a de leur part une très forte demande de parking qui se résout d'une manière anarchique.

L'AVA a demandé que des parkings soient créés pour répondre aussi à ce besoin, mais qu'en même temps on évalue le juste équilibre entre les résidents (*permanents et secondaires*) et les touristes de la journée pour créer seulement le nombre de places de parking nécessaires de ce point de vue, en sorte de ne pas faire d'effet d'appel de visiteurs en surnombre, pour maintenir une bonne qualité de vie.

La question se pose de la même manière pour les parkings à créer éventuellement sous la place des Régates.

On doit faire une évaluation des besoins ainsi identifiés pour éviter tout effet d'appel pervers.

Quelle est votre position à l'égard des emplacements de parking à créer ou à aménager ?

Quelle est votre position à l'égard de la politique que nous préconisons d'une limitation raisonnable du stationnement sur les espaces publics pour satisfaire aux besoins identifiés ci-dessus, et de sanctionner rigoureusement les stationnements interdits pour éliminer les effets d'appel pervers ?

REPONSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

1.3 Densité urbaine et qualité de vie

Vous connaissez la possibilité prévue, dans le cadre de l'aménagement de la Villa Notre-Dame, de réalisation d'un **parking souterrain sous la place des Régates**. Ce parking pourrait trouver des possibilités de financement par la **participation des investisseurs privés** qui réaliseront le projet touristique sur le site de la Villa Notre-Dame ainsi que par l'accroissement des ressources susceptibles de résulter de l'extension, également en souterrain, du Casino.

D'autres solutions sont probablement envisageables mais ne pourront être réalisées qu'en fonction des ressources disponibles, celles-ci étant limitées par notre volonté politique de ne pas aggraver la **pression fiscale**. Quant à la possibilité de prendre des mesures réglementaires portant sur l'organisation

de la circulation et la limitation raisonnable du stationnement, elles impliquent, elles aussi, une consultation à laquelle votre association sera invitée à participer.

Plus généralement, sur les problèmes d'urbanisme, vous aurez noté les positions prises dans le « quatre pages » que j'ai fait distribuer la semaine dernière, en faveur **d'une bonne qualité architecturale et du respect de l'insertion dans le site**. Ceci s'est exprimé, dans les études du POS déjà réalisées, par une différenciation des hauteurs en front de mer et une politique globale de réduction des densités. Ceci devra se traduire, dans le PLU (nouvelle appellation du POS) par une **meilleure explicitation des prescriptions architecturales** afin de permettre une meilleure connaissance des règles du jeu par les candidats à la construction. **Des mesures devront également être prises, dans le cadre de la loi, pour assurer une meilleure protection des éléments caractéristiques du patrimoine architectural en front de mer et en front de port**. Une concertation sera menée, dès que possible, pour établir la liste de ces éléments caractéristiques du patrimoine dont il conviendra d'assurer la conservation ou la protection.

Monsieur B. RAMPILLON

Dans notre minorité actuelle, nous avons lutté contre la densification exagérée des constructions : nous continuerons et mettrons en œuvre ces principes dans le cadre des réglementations.

Il est difficile d'avancer des propositions particulières aujourd'hui, où, à notre connaissance, les études ne sont pas finalisées.

Cependant il est clair qu'il faudra maîtriser le volume des parkings en réfléchissant également aux solutions alternatives (pistes cyclables, navettes...), et en maîtrisant la durée du stationnement et parfois son caractère illégal : les principes collectifs doivent être respectés, voire sanctionnés pour le bien-être de tous.

Par ailleurs les projets de Dahouët, du cœur de la station, de Piégu, par exemple, ne sont que des projets. Nous en approuvons le bien-fondé en tant qu'étude de faisabilité. Maintenant nous devons prendre les dossiers en main, voir l'agrément de la population à travers des rencontres ou des enquêtes, faire des chiffrages et lancer l'action avec les nécessaires priorités, sachant que la qualité de vie des résidents permanents ne doit pas être sacrifiée au profit de certaines propositions en faveur de telle ou telle incitation touristique. Nous vous renvoyons au volet de notre programme : **développer harmonieusement la commune**.

I - 4 Mise en valeur de Dahouët

Le grand et très difficile projet d'aménagement de Dahouët paraît être aujourd'hui le problème majeur de la mise en valeur des sites de la commune.

Quelle est votre position sur la question de l'extension de la capacité d'accueil du port, et sur les moyens de la réaliser si vous y êtes favorable ?

Approuvez-vous les orientations que nous proposons pour le réaménagement de Dahouët ?

Nous avons d'autre part insisté sur la nécessité de ne pas sacrifier à des objectifs touristiques la qualité de la vie des résidents permanents et secondaires.

Il faut rappeler à ce propos que, sur le plan économique, la construction et l'entretien des résidences principales ou secondaires apportent beaucoup plus d'activités et de revenus que le tourisme de passage.

La priorité de la qualité de la vie des résidents doit être appliquée dans la conception du réaménagement de Dahouët.

Approuvez-vous le choix de cette priorité ?

REPONSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

1.4 Mise en valeur du site de Dahouët

En ce qui concerne l'extension du port, je partage votre point de vue selon lequel la qualité de vie des résidents doit être prise avec un haut degré de considération. L'étude menée par *Atelier du Canal* avec votre participation – et me semble-t-il votre approbation – répond globalement à cet objectif. Même si elle vise à répondre à une forte demande, **l'extension ne pourra être réalisée que dans la mesure où elle ne causera pas d'aggravation des charges supportées par les usagers actuels ou par les contribuables.** Le projet d'extension présenté par *Atelier du Canal* en direction de la Vallée du Bignon présente l'avantage de s'intégrer aussi parfaitement que possible dans le paysage et d'améliorer l'existant. Mais les *quais droits* envisagés pour l'extension du port coûtent chers même s'ils correspondent bien à l'exigence de qualité que nous avons légitimement pour Dahouët. Il est cependant **possible que la nouvelle loi SRU permette d'obtenir des participations financières de la part des réalisateurs des opérations d'urbanisme qui seraient associées à cete extension.** C'est dans ce contexte que l'extension du port pourra être mise à l'étude. Je souhaite que le département et la région nous aident à mobiliser les Fonds européens auxquels nous sommes désormais éligibles.

Monsieur B. RAMPILLON

Voir réponse sur la question précédente.

II – 1 La sécurité.

La réglementation de la circulation et du stationnement.

Jusqu'à présent, les municipalités successives se sont refusées à prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître en saison les bouchons de circulation qui peuvent poser des problèmes de sécurité (peut-être assez exceptionnels, mais majeurs : pompiers, médecins, ambulances), et pour résoudre le problème quotidien de la sécurité des piétons.

Les mesures réglementaires à prendre concernent les vitesses de circulation et les interdictions de stationnement.

Nous vous demandons de vous engager à prendre les mesures réglementaires nécessaires, et surtout à les faire respecter.

REPOSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

2.1. La sécurité : la réglementation de la circulation et du stationnement

Le but d'une réglementation est évidemment d'être respectée.

Vous savez que la Municipalité sortante a quadruplé les effectifs de la police municipale pendant la période estivale. Je ne suis pas hostile à la possibilité d'engager de nouveaux renforts mais vous savez que la responsabilité primordiale appartient à l'Etat. Vous connaissez les difficultés auxquelles les élus sont confrontés pour obtenir les renforts souhaitables pour les corps de police et de gendarmerie. Je n'ai malheureusement pas la possibilité de lever ces contraintes par un coup de baguette magique.

Quant à la question de la répression, vous savez bien que la réalité est plus têtue que les déclarations à l'emporte-pièce qui peuvent être faites à ce sujet. J'invoquerai, pour répondre, la sagesse qui s'exprime dans mes vieux manuels de Droit à travers la notion de *mesures raisonnables et proportionnées*.

Monsieur B. RAMPILLON

Nous chercherons naturellement à améliorer la sécurité des Pléneuvien , et, dans le cadre de l'organisation de la circulation nous avons la ferme intention de trouver des solutions : un secteur comme celui de La Corderie sera un exemple.

II - 2 La pollution de la mer - La pollution sonore.

Les plages de la commune ne sont pas encore touchées réellement par le développement des algues vertes, mais le risque est fort qu'elles le soient à l'avenir.

Quelle action contre cette pollution comptez-vous soutenir en priorité dans le cadre de l'intercommunalité ?

L'état de l'émissaire des eaux usées à La Lingouare pose un problème de pollution dont la commune a l'entière maîtrise.

Que proposez-vous de faire ?

La question de la pollution sonore est niée par l'actuelle municipalité.

Elle peut paraître marginale. Mais elle pose aussi la question du contre-emploi de la place des Régates :

- suppression de places de parking jugées pourtant indispensables puisqu'on leur a sacrifié l'option « jardin » ;
- clôture opaque et inesthétique fermant le « balcon de la mer » ;
- niveaux sonores hors normes ;
- enfin utilisation discutable du domaine public.

Mais c'est ici sur « **la pollution sonore** » que nous vous questionnons.

Quel est votre point de vue ?

Que proposez-vous de faire ?

REPONSES

Monsieur J. P. GHUYSEN

2.2. Pollution de la mer – Pollution sonore

S'agissant des algues vertes, la courantologie en baie de Saint-Brieuc nous permet généralement d'être mieux protégés que d'autres. La politique *bassins versants*, à laquelle je me suis attelé dans le cadre de Communauté de Communes, va dans le bon sens. Je me félicite de **la qualité de la concertation avec votre association sur ce sujet et de la compréhension manifestée par ses représentants** au Comité de pilotage. Le problème des algues vertes est un problème complexe qui résulte de la conjonction des pollutions par le phosphore d'origines domestiques et industrielles et par les nitrates, principalement

d'origine agricole. Tout le monde sait que, même une réduction drastique des taux de nitrate, ne permettrait pas d'écartier les menaces à court terme. C'est la raison pour laquelle, une politique de ramassage sur le littoral et éventuellement en mer, est probablement inévitable. Tous ces problèmes sont traités dans le cadre de la Commission Environnement *Pays de Saint-Brieuc*, dont je suis membre du Comité de pilotage. Des propositions seront faites dans le cadre de la *Charte* en cours de préparation, laquelle servira à la négociation du volet territorial du Contrat de Plan Etat/ Région. Je suis conscient que cette réponse n'est pas très précise mais je crois qu'il n'est pas possible, sans démagogie, d'en faire de plus concrète à ce stade..

Quant à la pollution sonore, il est injuste de dire qu'elle est niée par l'actuelle municipalité. Celle-ci s'est efforcée d'établir un équilibre raisonnable entre le besoin d'animations de la station et la nécessaire tranquillité des estivants. En effet, les animations en saison **sont un élément de la notoriété, laquelle est une condition de réussite de la politique d'encouragement à la fréquentation touristique, y-compris hors saison**. Or, l'encouragement de la fréquentation touristique hors saison permet de lutter contre l'emploi précaire et de maintenir ouverts toute l'année les services dont la population résidente a besoin.

Pour ma part, je souhaite accorder la priorité à celles des animations qui, par leur style et par leur impact sonore réduit, s'harmonisent le mieux avec le cadre de vie auquel nous sommes tous attachés, tout en tenant compte de la diversité des âges et des cultures. Tout compromis peut souffrir des critiques d'un côté ou de l'autre. Mais c'est la responsabilité des élus de s'efforcer de tenir la balance raisonnable entre les uns et les autres.

J'espère que vous me pardonneriez cette trop longue réponse. Mais la richesse du document que vous m'avez communiqué ne permettait pas de répondre sans explications et sans nuances. J'ai souhaité également **faire preuve de la prudence qui, de mon point de vue, doit accompagner l'exercice des responsabilités auxquelles je suis candidat.** Au risque de m'exposer au reproche de *langue de bois*, je ne crois pas raisonnable ni possible de répondre par oui ou par non à un long questionnaire alors même que l'esprit de concertation auquel nous sommes les uns et les autres attachés implique l'écoute, le dialogue et la discussion contradictoire avec tous ceux, qui, comme votre association, ont quelque chose à dire sur ces sujets. Je me suis néanmoins plié de bonne grâce à l'exercice difficile auquel vous m'avez convié. Il s'inscrit dans la ligne d'un dialogue bien amorcé et que j'entends continuer. Je vous adresse aussi – comme partie intégrante de ma réponse - le texte de **la profession de foi** que je m'appête à faire imprimer et qui répond, **de manière plus communicante et plus concise**, à beaucoup des préoccupations de vos mandants. Je vous remercie de bien vouloir la leur faire parvenir.

Monsieur B. RAMPILLON

La qualité de l'eau de mer, altérée par les doses excessives de nitrate, fait l'objet d'une étude actuelle dans le cadre de la Communauté de communes. Nous serons très attentifs aux constats et aux mesures à prendre.

En ce qui concerne la pollution sonore, il faut bien remarquer que l'animation estivale y contribue parfois.

L'usage du parking des Régates devra être plus ciblée pour éviter certains excès.

Mais il est difficile de concevoir de l'animation sans bruit, à moins de la faire en pleine campagne. Il y a cependant l'espace du Guémadeuc qui pourrait être mieux exploité.

D'autres points sensibles comme l'état des chemins de randonnée, la restructuration de La Ville Berneuf, le développement de lotissements accessibles à tous, l'aspect paysager des permis de construire,...etc. feront l'objet de concertations diverses et en particulier avec l'AVA.

Regardons autour de nous.

Pléneuf-Val-André s'est de mieux en mieux affirmée par la qualité de vie, l'importance et la variété des services sociaux, la valeur de ses équipements, le dynamisme de ses animations.

Le mandat qui vient de s'achever a permis :

- Le renforcement du lien social par la solidarité entre générations et le dynamisme de la vie associative
- L'amélioration du cadre de vie et de l'habitat

Cette action est le fruit d'une gestion avisée, qui nous permet d'envisager l'avenir sur la base de finances saines

Aujourd'hui, mettons le développement économique au service de l'action sociale

C'est le développement de nouvelles activités qui permettra d'attirer et de retenir une population active.

Le développement du tourisme hors saison permet de favoriser l'ouverture, toute l'année, des services utiles à chacun et de lutter contre l'emploi précaire.

Nous voulons

- Un développement de l'urbanisme respectueux des sites,
- Une voirie adaptée aux besoins de la vie quotidienne,
- Une politique de l'habitat pour les anciens comme pour les plus jeunes,
- Un renforcement des équipements et des services éducatifs et culturels,
- Un bon équilibre des chances et des moyens entre l'enseignement public et l'enseignement privé,
- Des incitations et des équipements pour favoriser la fréquentation de la station hors saison grâce à l'initiative privée, sans peser sur le contribuable,
- La réalisation d'une zone d'accueil d'activités artisanales et industrielles et un accompagnement de la création d'entreprises pour développer les activités hors tourisme.

Elections Municipales, 11 Mars 2001

La liste « *Agir et réussir avec vous* » est une liste d'union. Elle est équilibrée, représentative des quartiers de notre commune et des différents secteurs de la vie professionnelle.

Nous sommes rassemblés par une volonté commune d'action sociale, de dialogue et d'ouverture. Nous voulons rester fidèles à nos valeurs : **les valeurs d'une gestion impartiale, au service de tous.**

Forte d'un bilan porteur, reflet de sa capacité à agir, la nouvelle équipe est dynamisée par le renfort de nouvelles compétences.

Nous voulons porter sur Pléneuf-Val-André un nouveau regard, ouvrir de nouveaux horizons, relever de nouveaux défis.

Tout au long de cette campagne, nous vous avons rencontrés pour tracer les perspectives d'avenir de notre commune. Nous vous avons écoutés et nous vous avons entendus.

Ce dialogue n'est qu'un commencement. Nous le poursuivrons tout au long du mandat comme nous apporterons notre plus grande attention aux conditions de vie quotidienne de chacun.

Pour atteindre cet objectif, les élus auront à cœur d'accompagner l'action des services municipaux.

La campagne s'achève.

Depuis plusieurs années, nous avons préparé l'avenir en associant aux réflexions toutes les tendances du Conseil Municipal.

Cette volonté de réaliser le plus large accord possible est le reflet des valeurs qui nous réunissent. C'est là l'essentiel, même si ceci ne nous a pas épargné quelques attaques souterraines, mises en cause personnelles, voire calomnies.

Arrêtons-nous un instant et réfléchissons bien.

Il ne faut pas prendre le risque que l'esprit sectaire puisse l'emporter sur la gestion impartiale. Il faut montrer notre volonté d'agir pour le service de tous, par *la force d'une volonté tranquille*

Le 11 mars prochain, c'est vous qui ferez le choix. Le choix d'une équipe proche de vous, présente sur le terrain, une équipe qui communique avec vous.

L'équipe pour « agir et réussir avec vous »

Votre équipe

Jean-Pierre Ghuysen

C'est enfin une équipe d'ouverture, motivée, disponible, composée de gens connaissant le terrain et très impliqués dans la vie associative. Son travail s'appuiera sur quatre règles de fonctionnement :

- *Agir ensemble pour servir la commune et ses habitants.*
- *Organiser la communication pour favoriser l'expression et l'information des Pléneuvien.*
- *Adapter les délégations des adjoints pour conduire les projets dans un espace de liberté et d'action.*
- *Redéfinir davantage les missions et s'appuyer sur les potentiels de l'équipe technique et administrative de la commune.*

Permettre à chacun de s'exprimer

Favoriser l'expression de chacun, être à l'écoute de vos besoins afin d'engager les actions qui amélioreront la qualité de vie sur notre commune.

- Promouvoir une politique volontariste et dynamique envers les **jeunes** afin qu'ils trouvent leur place dans la cité en valorisant notamment les actions de la Mission Locale.
- Accompagner et favoriser le développement des **associations**, structures privilégiées où chacun peut s'exprimer selon ses affinités.
- Permettre l'accès à la **culture** à tous : médiathèque, école de musique, cycles de conférences...
- Mettre en valeur le **patrimoine historique local**, symbole de l'expression des générations passées.
- Publier régulièrement un **bulletin municipal** avec notamment une feuille: " Spécial Jeunes ".
- Mettre en place une politique de **concertation** avec les **représentants de quartiers**, relais entre la population et les élus. Organiser des **enquêtes** lors de la mise en place de nouveaux projets.

Notre ambition : " être attentifs à vos besoins quotidiens grâce à une écoute permanente "

Aménager la cité pour toutes les générations

Vivre dans une cité qui attire par sa qualité de vie, son dynamisme, ses capacités d'accueil est essentiel pour nous.

- Engager une politique volontariste en matière d'urbanisme afin d'accueillir une population **permanente** :
 - Inciter le logement locatif.

- Améliorer les conditions de **circulation et de stationnement**.
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie : **volet paysager des permis** de construire, embellissement des façades.
- Entretien le patrimoine communal.
- Valoriser davantage les espaces verts et les zones de fleurissement **dans toute la commune**.
- Amplifier la **politique familiale** en direction des jeunes familles : garderie, activités extrascolaires, équipements de loisirs et culturels...
- Favoriser l'éveil culturel et social de tous les enfants de la commune.
- Engager le **regroupement des écoles publiques**.
- Développer les actions auprès des **personnes âgées et des adultes handicapés** avec les services existants et les professionnels de santé.
- Valoriser l'action du **Comité Cantonal d'Entraide**.
- Porter attention à l'aménagement des **hameaux** de la commune : programme d'assainissement, circulation...
- Promouvoir la préservation de l'**environnement** dans tous les domaines de la vie quotidienne.(eaux..).
- Travailler avec la Communauté de Communes dans ses actions en faveur de la **qualité des eaux** et la **gestion des déchets**.
- Mettre en place avec les partenaires concernés les conditions de la **sécurité** des biens et des personnes.

Notre ambition : " Etre proches de vous pour mieux accompagner votre vie quotidienne "

Développer harmonieusement la commune

Renforcer l'identité de PLENEUF VAL ANDRE pour lui permettre d'être un partenaire important et innovant dans les politiques communautaires.

- Favoriser l'aménagement du complexe touristique du **centre du Val André**.
- Réaliser les travaux d'aménagements prioritaires à **Dahouët** (Musée de la Pêche, zone d'activités, réduction de l'envasement de l'étang et du port...).
- Poursuivre la concertation pour l'amélioration du fonctionnement du **centre nautique** et la restructuration du site de la **Ville Berneuf**.
- Aménager en concertation une **zone d'activités** économiques dans le secteur de la Croix des Landes.
- Encourager l'implantation d'un camping.
- Améliorer la **qualité des chemins de randonnée**, prévoir une signalétique adaptée et terminer enfin la promenade autour de l'étang.
- Inciter au développement des **axes routiers** en direction de **Saint-Brieuc** et **Lamballe**.
- Instituer une politique de **jumelage** dans le cadre des programmes européens pour la jeunesse : éducation, culture, sport...
- Donner de l'ampleur aux projets communaux en les inscrivant dans la **Charte du Pays de Saint-Brieuc**.
- Mandater les élus municipaux désignés pour qu'ils orientent les actions menées par notre Communauté de Communes.
- Conforter l'étalement de la "saison" en partenariat avec les unions de commerçants et les acteurs du tourisme.
- Agir pour réduire les **inégalités** et les **exclusions**.

Notre ambition : " Etre entrepreneurs pour mieux vivre et développer de nouvelles solidarités à Pléneuf-Val-André. "

Une station du littoral qui se développe en harmonie

La mise en place de la Communauté de Communes ouvre des perspectives de mieux vivre avec des moyens plus performants. Les complémentarités du pays doivent être recherchées. L'aménagement de l'espace, le développement économique, les axes de circulation pédestres, cyclistes, automobiles en sont les premiers exemples.

Sur le plan des entreprises, une certaine diversification des activités sera recherchée pour créer des emplois nouveaux ou revitaliser l'existant.

Une équipe pour toute la commune

La liste que je vais conduire, motivée, disponible sera composée d'hommes et de femmes qui s'impliquent sur le terrain.

Les valeurs républicaines, auxquelles l'équipe adhérera veulent rassembler plutôt qu'opposer de manière à renforcer la cohésion sociale.

Tout ceci se fera avec le souci d'une bonne gestion garantissant la santé financière de votre ville, et la volonté de ne pas alourdir la fiscalité.

Pour terminer, je déclare que je m'engage à ne briguer aucun autre mandat électif pour me consacrer complètement à la commune.

*Avec mes amis de l'équipe **Ensemble Autrement** je continuerai bientôt le dialogue avec vous.*

Je vous invite à m'apporter votre soutien.

Bien sincèrement à vous.

Bernard Rampillon

**Ensemble
Autrement**

B.P. 61 - 22370 Pléneuf-Val-André

Fax 02 96 72 97 02

E.mail brampill@fr.packardbell.org

Site internet : www.municipales.com/d222

QUESTIONS AUX CANDIDATS AU MANDAT DE CONSEILLER GENERAL

I - La liaison PLENEUF/ Le POIRIER

Cette liaison est actuellement assurée par une route départementale (D786) qui fait un long crochet par Dahouët et le Val-André ; elle comporte une section semi-piétonne au Val-André et la section de la rue du Pont-Neuf à Dahouët appelée elle aussi à devenir semi-piétonne.

Le centre-bourg n'a donc pas de liaison convenable avec les deux centres d'activité qui intéressent quotidiennement les résidents : Lamballe et Saint-Brieuc-est.

Nous demandons la création par le département d'une bonne liaison directe Pléneuf/Le Poirier, soit à partir du Poirier, soit à partir de La Caderie ; en conséquence la section de la D786 traversant Dahouët et Le Val-André serait déclassée.

Au cours de ces dernières années, le département a fait d'importants investissements routiers dans la partie ouest de la baie ; rien de notable n'a été fait dans notre secteur.

Nous considérerions comme non-recevable l'argument que le département ne peut pas dégager les ressources nécessaires pour créer dans les toutes prochaines années la liaison Pléneuf/Le Poirier que nous réclamons.

Le coût des travaux serait sans doute très modéré puisque la section à créer est courte et ne comporte pas d'ouvrage d'art.

Nous avons relevé dans le dernier numéro du magazine « Côtes d'Armor » que le Conseil général a adopté récemment un schéma routier départemental, et un programme d'investissements de 1,65 milliards pour la période 2000/2006, sur deux grandes lignes : améliorer les dessertes locales, poursuivre l'aménagement des grands axes.

Quelle est la part de notre secteur dans ce programme ?

L'implantation à La Cour, près du centre technique municipal, de la nouvelle caserne des pompiers, qui est un service départemental, doit être l'occasion de poser le problème de la desserte de Pléneuf et d'obtenir rapidement satisfaction.

II - La liaison Le POIRIER/LAMBALLE.

En outre, nous demandons une amélioration de la route LePoirier/Lamballe qui est pour nous un axe de circulation majeur. Un simple marquage des accotements aux traits blancs serait déjà une amélioration notable.

REPONSES

Monsieur P. BOULLET

Candidat sortant demandant le renouvellement de son mandat.

...En tout premier lieu, je vous avouerais ne pas avoir trouvé la notion de « section semi-piétonne » en ce qui concerne la rue du Pont Neuf à Dahouët. (1)

Dans le troisième paragraphe, vous évoquez la « procédure de déclassement » : croyez bien que j'y suis favorable pour l'avoir préconisée et en avoir fait partager le principe et la réalisation à Plurien.

Sur la section Le Val-André/Dahouët, ceci peut également être envisagé, sur un tronçon à définir avec précaution.

Création d'une bonne liaison directe Pléneuf/Le Poirier : je crois comprendre, en fait, à partir du secteur de

La Caderic (2)

Je vais y revenir sans vous cacher qu'il me paraît excessif d'écrire que rien de notable n'a été fait dans notre secteur comparativement à l'ouest du département :

Sur le secteur « Nord-Lamballe /Pléneuf-Matignon », pour ne considérer que cela, les usagers ont certainement remarqué autant de changements que dans des secteurs comparables de l'ouest.

Il faut tout de même savoir qu'en dix ans (1990-99), 37 MF de travaux ont été faits sur cette portion du réseau départemental.

A l'horizon 2006, après une large concertation l'année dernière entre tous les acteurs concernés,

ce sont 180 MF d'ouverture de programmes de base et 72 MF de programmes complémentaires locaux

(sur 831 MF en programmes de base et 821 MF en programmes complémentaires locaux dans le département) qui sont affectés à l'amélioration du réseau routier départemental.

Un axe fort guide ces orientations locales :

soulager notre RD 786 en renforçant l'axe Lamballe/Matignon largement sous-dimensionné.

Ainsi, sans négliger son caractère économique, la RD786 conforte son identité de route à caractère touristique et de desserte plus locale.

Dans le paragraphe suivant, l'AVA va bien au delà de son rôle de médiateur (3) entre la population et les élus en exprimant, ce qui est son droit, une opinion sans appel sur les engagements qu'elle veut (?) voir être pris par l'Assemblée départementale :

L'AVA met comme priorité non négociable avec le département la création d'une voie reliant le secteur de La Caderic au centre de Pléneuf en passant à proximité de La Cour (2) .

Techniquement, je souhaite pouvoir me faire expliquer le franchissement de La Flora sans un ouvrage d'art. Le point le plus favorable se situant en amont immédiat du « Moulin »... la route traverserait donc une zone NDI, en espace remarquable (au sens de l'article L-146-6 du Code de l'Urbanisme).

Sommes-nous sûrs de ne pas nous voir opposer, par une association pour l'environnement ..., qu'il s'agit là d'une « route de transit » dont la construction est interdite, me semble-t-il, à moins de 2 kilomètres du rivage ?

Ceci mérite d'être vu de près .

Quand la charge financière induite par ce nouveau tronçon de RD, je ne prends pas la responsabilité d'affirmer, comme le fait l'AVA, qu'elle serait très modérée.

La desserte du très prochain centre de secours appelle une prise en compte de la route le reliant aux axes principaux de la commune ; la participation du « département » sera respectée, je le souhaite, dans les règles habituellement utilisées pour accompagner les travaux routiers ~~routiers~~ communaux.

Concernant l'amélioration de la route Le Poirier-Lamballe sous la forme du marquage des accotements aux traits blancs, j'ai bon espoir que l'AVA sera entendue dans un court délai. J'ajoute que j'ai insisté pour que cet itinéraire fasse l'objet d'un crédit d'étude dans le cadre du prochain « Plan Routier Départemental », avec un objectif de renforcement de la sécurité et de la fluidité dans le secteur de La Volée ; une approche globale d'itinéraire (de la part de tous les élus du secteur) ne fera qu'accélérer la procédure débouchant sur les travaux, processus qui paraît toujours trop long à tout le monde, même aux élus...surtout en campagne électorale ! Sans compter le respect de la réglementation, je demande à chacun d'imaginer la démesure des besoins de l'ensemble du réseau, pourtant admis comme étant de qualité (voir autres départements).

Je suis probablement loin d'être exhaustif sur le sujet précis que vous m'avez soumis. J'espère cependant avoir apporté ici quelques éléments de réflexion à mes collègues de l'AVA sur les intentions que je suis.

(1) La logique du parti d'urbanisme retenu par le Conseil municipal comporte la mise de la rue du Pont-Neuf en voie semi-piétonne .

(2) La solution d'une voie nouvelle à partir de La Caderie n'est qu'une des 3 solutions évoquées au cours des discussions ; il n'est pas exclu qu'il en soit proposé d'autres. Il faut à nouveau rappeler que l'AVA demande que toutes les solutions possibles soient étudiées sans a priori pour retenir la plus opportune ; elle n'en privilégie aucune.

(3) L'AVA ne prétend pas à un rôle de médiateur. Sa vocation est de représenter les habitants de la commune ; à ce titre elle a un rôle d'information, d'incitation et de relais entre les résidents et la municipalité.

Monsieur J. P. GHUYSEN
Candidat au mandat de Conseiller Général

Vous connaissez mes orientations sur les questions posées. J'ai déjà eu l'occasion de les exprimer tant au cours des nombreuses concertations auxquelles j'ai eu l'occasion de participer avec le bureau de votre association en ma qualité d'adjoint au maire de Pléneuf-Val-André. Je les ai également formulées au cours des réunions du Comité de pilotage de l'étude d'urbanisme de Dahouët à laquelle votre association était représentée.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes *Côte de Penthièvre* a d'ailleurs décidé, le 30 janvier dernier, sur ma proposition, de prendre en considération cette étude en tant que contribution au schéma de secteur au titre de la compétence *Aménagement* en demandant aux communes concernées de prendre les dispositions appropriées dans leurs documents d'urbanisme.

Je me félicite d'ailleurs du soutien que votre association avait préalablement apporté aux conclusions de cette étude. Les idées que vous exprimez au sujet de la liaison Pléneuf/Le Poirier rejoignent les propositions que j'ai faites au groupe de travail et je n'ai évidemment pas changé d'avis. La qualité de l'aménagement du secteur de Dahouët sera d'autant meilleure que la circulation de transit sera allégée. Tout aménagement qui mettrait en cause la qualité d'environnement de la vallée de la Flora serait évidemment à proscrire. Mais je connais suffisamment votre souci de qualité de l'environnement, s'agissant en particulier de ce site remarquable de notre canton, pour ne pas avoir d'inquiétudes sur votre position à ce sujet. Vous aurez noté aussi que mon programme municipal place en priorité l'amélioration de la voirie, rue de la Cour dans le double contexte de l'implantation prochaine du Centre de secours et de l'allègement souhaitable de la circulation de transit à Dahouët

Vous savez aussi qu'en tant que Président de la Communauté de Communes, je participe au Comité de pilotage du *pays de Saint-Brieuc* et que je préside la Commission Communications/Transports en vue de la préparation de la Charte de Pays et de la négociation du volet territorial du Contrat de Plan. A l'occasion de mon intervention à l'Assemblée de Pays tenue à Plaintel, j'ai formulé deux propositions :

- La réalisation d'un transport de proximité à la demande

Il s'agit de répondre à la demande de déplacement (par exemple la desserte des marchés, des services publics, des hôpitaux, des gares) dans des conditions plus souples et plus efficaces que les autobus traditionnels. De tels systèmes s'appuyant, par exemple, sur le réseau des artisans taxis et des moyens de réservation électronique, existent déjà dans plusieurs autres départements ;

- L'amélioration prioritaire des liaisons routières avec Saint-Brieuc et avec Lamballe.

Au terme de la mandature du Conseil Général qui s'achève, force est de constater que l'état de nos deux axes principaux, la liaison avec Lamballe et avec Saint-Brieuc ne s'est pas amélioré. La comparaison de l'état global de notre réseau routier avec celui de la Côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc n'est pas en notre faveur.

Dans ce même discours, j'ai, en plein accord avec mes collègues et en particulier le Sénateur-Maire de Saint-Brieuc, déploré le peu d'aide - c'est le moins qu'on puisse dire - que nous avons reçu du Conseil Général pour étudier ces dossiers. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle je me présente au Conseil général pour **repandre la parole et faire entendre notre voix.**